



DECLARATION DE LA PERFORMANCE

Selon le Règlement Produits de Construction (UE) 305/2011

N° 1784-CPR-0197

1. Code d'identification de produit : CEM I 52.5 N CE Ciment Portland / EN 197-1
2. Usage prévu : béton, mélange, éléments préfabriqués, plâtre...
3. Société : VISHOR, adresse : 86 route de Cambaie 97460 ST PAUL
4. Mandataire : non applicable
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :
Système 1+
 - i) la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit;
 - ii) une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine;
 - iii) une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine;
 - iv) des essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché.
6. a) Normes harmonisées : EN 197-1 avril 2012
Autorité notifié : 1784 KCK-comité de la qualité et d'environnement
b) Evaluation technique européenne a été délivré :
7. Performance déclarée :

Caractéristiques générales	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Type de ciment	CEM I	EN 197-1
Classe du ciment	52,5 N	
Résistance à la compression	satisfait à l'exigence	
Temps de prise	satisfait à l'exigence	
Expansion	satisfait à l'exigence	
Quantité de sulfate	satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure	satisfait à l'exigence	
Perte au feu	satisfait à l'exigence	
Résidu insoluble	satisfait à l'exigence	

8. Nous déclarons que les performances du ciment référencé ci-dessus est conforme aux exigences de performance déclarée.
La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité conformément à la directive 305/2011/UE.

Date : 2019

Le directeur, Sanjay AUDAVDJEE

Signature